



Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap



Mars 2024

Caf partenaires – Réseau Passerelles Préfinancements 2024

L'accompagnement des familles et des enfants - la préparation et l'organisation des séjours

L'accompagnement des familles

Les familles qui partent en séjour avec le RESEAU PASSERELLES bénéficient d'un accompagnement humain pour la réalisation concrète et bénéfique de leur projet de séjour familial de répit à plusieurs niveaux :

- **Pendant la phase d'inscription et de constitution de leur dossier**, instruit par les équipes Passerelles afin de préparer leur accès aux réservations dans les meilleures conditions possibles et que les séjours qui leur soient proposés leur correspondent au mieux.
- **Au cours de la phase de réservation et la phase de préparation**, en lien avec les équipes Passerelles, qui informent les familles, puis recueillent et coordonnent les besoins spécifiques de chaque famille, au niveau matériel et humain.
- **Tout au long du séjour, en bénéficiant sur place d'un accueil et d'un accompagnement de la part des équipes** du Réseau Passerelles, plus particulièrement par les coordinatrices, qui sont disponibles tout au long du séjour, 5 à 6 jours sur 7.
- **Après le séjour**, en bénéficiant d'un accueil téléphonique et de la possibilité de restituer leurs ressentis, les familles peuvent mobiliser dans leur quotidien les impacts bénéfiques de leur séjour.

Ainsi, en 2023, nous avons pu déterminer que cet accompagnement social a représenté un nombre moyen de **24 heures d'accompagnement pour chaque famille accompagnée par l'association Réseau Passerelles**, par les équipes, pour 622 familles bénéficiaires, soit un total de 14 803 heures, correspondant à **8,9 équivalents temps plein sur l'année**.

L'accompagnement des enfants

Pour faire vivre le cœur de son projet, qui est de répondre aux besoins des enfants en situation de handicap, afin de proposer des temps de répit à leurs familles, le Réseau Passerelles mobilise, pour chaque destination :

- **Une équipe de 3 professionnels au minimum (une responsable de séjour et 2 animateurs), au sein des séjours familiaux** avec le renfort pour certains accueils d'une infirmière et/ou d'un ou plusieurs professionnel(s) supplémentaire(s), pour répondre aux besoins spécifiques d'un enfant en particulier, ou de plusieurs enfants. Cette équipe est recrutée puis

encadrée (webinaires, accompagnement) par une coordinatrice territoriale, qui accompagne également l'ensemble des familles dans la préparation de, et pendant leurs séjours, en fonction des besoins recensés et du déroulement de ces séjours. Les équipes dédiées aux Club Enfants Passerelles accompagnent les enfants en situation de handicap et leurs fratries pendant 35 à 38 heures par semaine, au sein du club, ou des logements des familles (une soirée de baby-sitting par semaine).

- **Un(e) professionnel(le) au minimum pour les séjours à la carte** : il/elle intervient pour l'enfant, sur un volume défini avec sa famille en amont des séjours des séjours, avec l'aide de la coordinatrice dédiée à ces séjours. Ce professionnel est un intervenant choisi avec et pour la famille, et qui va se rendre disponible pour un certain nombre d'heures, évalué en amont sur la base des besoins de la famille et de l'enfant, mais aussi sur le tarif horaire de l'intervenant, qui peut être un professionnel en libéral ou exerçant via le service CESU-URSSAF.

Au total, ce sont **272 professionnels vacataires qui ont été mobilisés au cours de l'année 2023**, dans l'objectif d'assurer l'accueil souhaité par l'association, répondant à ses valeurs et à ce qui a été évalué en termes de besoins pour les familles : **155 professionnels recrutés** pour intervenir en équipe de 3 à 4 professionnels au sein des **clubs enfants**, et **117** à destination des séjours à la carte.

La préparation logistique et l'organisation

Enfin, en arrière-plan de l'accompagnement précité, les équipes du Réseau Passerelles mettent en place pendant les phases précitées :

- **L'animation et la gestion de réunions d'équipes hebdomadaires**, avec pour objectif une coordination et une répartition des tâches la plus efficace possible, mais aussi le partage et la transmission de réflexions et de données nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des familles.
- **La gestion et le stockage de matériel appartenant à l'association** : associé aux réponses des professionnels mobilisés par ailleurs pour les familles, ce matériel permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chaque famille, et de chaque enfant : il s'agit de matériel ergonomique mais aussi de matériel ludique adapté à l'animation des clubs enfants.
- **La création et la gestion d'outils informatiques** visant la meilleure prise en compte possible des équipes, une efficacité dans la coordination des informations, tout en assurant la confidentialité des données.

Le déploiement de l'offre de séjours de 2021 à 2023

DESTINATIONS AVEC HEBERGEMENT + CLUB ENFANT (hors séjours « à la carte »)

	2021	2022	2023
Nb de séjours avec une offre de logements	22	32	40
Progression annuelle	-	+ 45%	+25%

L'offre de séjours familiaux de répit a été marqué par **l'augmentation du nombre de destinations : +82% entre 2021 et 2023.**



FREQUENTATION DES SEJOURS - hébergements préservés + « à la carte »

	2021	2022	2023
Nb de familles	354	528	622
Progression annuelle	-	+ 49%	+18%
Nb de semaines	464	615	710
Progression annuelle	-	+32,5%	+15%

Le développement de l'offre de séjours familiaux de répit a été marqué par une nette **augmentation de la fréquentation des séjours : +53% entre 2021 et 2023.**

COUTS DES SEJOURS - RESTANT A CHARGE AUX FAMILLES

	2021	2022	2023
Coût moyen hébergement / famille (aides déduites) - hors séjours « à la carte »	1044 €	1655 €	1040 €
Progression annuelle du coût de l'hébergement pour les familles	-	+ 58%	- 37%
Montant à charge surcoût handicap / famille (aides déduites)	97 €	130 €	150 €
Progression annuelle du surcoût à charge des familles	-	+ 4 %	+ 15 %
Reste à charge total du séjour par famille tout compris	1.088 €	1.215 €	1.132 €
Progression du reste à charge total d'un séjour par famille	-	+ 12 %	- 7 %

Evolution générale 2021 - 2023 :

Le **coût moyen total d'un séjour** pour les familles a **augmenté de +4% entre 2021 et 2023** : il a baissé de -0,4 % entre 2021 et 2023 pour le restant à charge lié à l'hébergement, et a augmenté de + 55% pour le restant à charge lié au surcoût.

Le reste à charge moyen des familles, au niveau de l'hébergement, a **baissé de 37% entre 2022 et 2023**, grâce à une campagne de réductions qui a permis **de lever les freins financiers au départ pour ces familles.**

Les familles ont pu bénéficier **d'aides au surcoût par les Caf plus importantes** chaque année, comme évoqué dans le paragraphe ci-après sur « l'évolution des préfinancements par les Caf partenaires ».

Avec **+15% de fréquentation entre 2022 et 2023**, la fréquentation des séjours du réseau Passerelles, avec le concours de son offre croissante, dépasse **la moyenne nationale de +4%** (Annexe 1).

L'évolution des préfinancements par les Caf partenaires

Le montant des préfinancements de 2021 à 2023

Pour évaluer le coût par séjour et par famille, tout en répondant au développement de son offre de séjours, évoquée ci-avant, et en correspondance avec l'adaptation nécessaire des séjours aux handicaps rencontrés par les enfants et leurs familles, tout en permettant la promesse du répit, l'association a pris en compte chaque année :

- **Les moyens logistiques nécessaires** au fonctionnement des clubs enfants ou de l'accompagnement mis en place lors des séjours à la carte : le coût matériel et humain lié aux équipes et à l'accompagnement des familles.
- **Les besoins spécifiques des familles et de leurs enfants** : les réponses matérielles et humaines à ces besoins, sans tenir compte du coût relatif à la réservation des hébergements (Annexe 2).

Afin de garantir aux familles la prise en charge financière de ces surcoûts nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap, et pour pérenniser son équilibre, l'association a pu adapter, en coordination avec les Caf partenaires, le montant et le nombre de préfinancements par Caf, chaque année.

Conformément à l'évolution du surcoût lié à l'adaptation des séjours au handicap des enfants, à charge de l'association, qui a évolué de **1 387 € en 2021, à 1 605 € en 2022, puis 1 945 € en 2023**, le montant demandé pour la prise en charge a évolué de **1 250 € en 2021, à 1 425 € en 2022, puis à 1 550 € en 2023 (Annexe 3)**.

En 2023, la participation des Caf partenaires s'est élevée à 75% de prise en charge du surcoût lié à l'adaptation des séjours au handicap des enfants (Annexe 3).

Le montant de référence de prise en charge du surcoût accueil handicap en 2024

En 2024, sur la base du budget prévisionnel (Annexe 2), le coût de revient du surcoût accueil handicap pour l'association est de **2.144 € par semaine et par famille**.

Ainsi, en réponses aux éléments précités, et sur la base du budget prévisionnel, nous espérons une **prise en charge, à cette date, de 1 550 € par famille**.

En 2024, le Réseau Passerelles souhaite le départ de 700 familles, dont **456 familles allocataires des Caf partenaires**.

Le montant de **1 550 € par famille** porterait à **72% la prise en charge du surcoût par famille par les Caf partenaires, en 2024**.

Figure 2 – Fréquentation de la saison d'été 2023 et évolution entre 2022 et 2023, par département

Département	Ensemble		dont hôtels		dont campings	
	Nuitées (en milliers)	Évolution (en %)	Nuitées (en milliers)	Évolution (en %)	Nuitées (en milliers)	Évolution (en %)
Côte-d'Or	2 222,3	+1,9	1 570,3	-2,3	452,1	+10,3
Doubs	1 183,8	+1,9	573,2	-2,1	443,1	+9,4
Jura	1 676,9	+3,5	327,1	+4,4	1 181,5	+2,3
Nièvre	586,4	+3,9	226,9	+4,1	312,3	+2,8
Haute-Saône	273,0	+21,8	73,4	+15,0	173,5	+31,7
Saône-et-Loire	1 559,5	+2,1	872,1	-1,8	648,0	+8,1
Yonne	688,6	-0,4	431,4	-1,2	241,9	+0,5
Territoire de Belfort	215,2	+11,2	159,9	+10,2	45,5	+10,3
Bourgogne- Franche-Comté	8 405,8	+3,0	4 234,5	-0,6	3 497,8	+6,4
France métropolitaine	324 975,5	+1,6	126 053,4	+0,3	141 673,3	+4,4

Source : Insee, enquêtes de fréquentation des hébergements collectifs touristiques, en partenariat avec les comités régionaux et départementaux du tourisme.

ANNEXE 2 – Budget prévisionnel 2024 Caf partenaires

ASSOCIATION RESEAU PASSERELLES

BUDGET PREVISIONNEL 2024

SEJOURS FAMILIAUX DE REPIT

à destination de familles ayant un enfant en situation de handicap, bénéficiaires de l'AEEH

Organisme partenaire		CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES		
		Prévisionnel 2024		
Nb de familles bénéficiaires		475		
Montant de la prise en charge par famille		1 550 €		
CHARGES	Montant par famille	Prévisionnel 2024	PRODUITS	Prévisionnel 2024
60 - ACHATS	134,00	59 764,00	70 - REMUNERATION DES SERVICES	623 250,00
Petit matériel et équipements Clubs Passerelles	91 €	43 225,00	Participation familles hébergement	570 000,00
Achats alimentaires et repas équipes	43 €	20 425,00	CAF aide financière hébergement	53 250,00
61 - SERVICES EXTERNES	483,00	852 675,00	74 - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	900 661,20
Location hébergement familles		623 250,00	CAF préfinancement surcoût familles	736 250,00
Location espaces Clubs enfants Passerelles	178 €	84 550,00	CAF Dotation exceptionnelle Fonds de Roulement	19 500,00
Pension complète Equipes	268 €	127 300,00	Co-financements	102 757,00
Frais acheminement équipes et matériel	37 €	17 575,00	Autres subventions	61 654,20
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	705,00	334 875,00	75- RESSOURCES PROPRES	113 852,80
Sous traitance personnel médical	109 €	51 775,00	Fonds de soutien Passerelles	113 852,80
Frais de siège et fonctions support	596 €	283 100,00		
64 - FRAIS DE PERSONNEL	788,00	374 300,00		
Coût salarial équipes encadrement	513 €	243 675,00		
Coût salarial coordination et supervision séjours	275 €	130 625,00		
68 - DOT. AMORT. ET PROVISIONS	34,00	16 150,00		
Dotation aux amortissements	34 €	16 150,00		
TOTAL CHARGES	2 144,00	1 637 764,00	TOTAL PRODUITS	1 637 764,00
Surcoût accueil handicap / famille		2 144 €	TOTAL SUBVENTION CAF	809 000,00
Montant prise en charge CAF		1 550 €		
% prise en charge CAF		72%		
% frais de siège / coût total		17%		

ANNEXE 3 – Montants préfinancements Caf partenaires par famille de 2021 à 2023

	2021	2022	2023
Montant du surcoût pour l'association Réseau Passerelles	1.387 €	1.605 €	1.945 €
Montant minimum préfinancement demandé aux Caf partenaires	1.250 €	1.425 €	1.550 €
% participation Caf demandée / famille	90%	89%	80%
Montant moyen préfinancements attribué par les Caf (réel)	1.294 €	1.326 €	1.468 €
% participation Caf surcoût / famille (réel)	93%	83%	75%